

LE TEMPS

Prévoyance Lundi 11 janvier 2010

Les syndicats s'opposent à la réforme du Parlement

Par ATS

A moins de deux mois de la votation du 7 mars, le comité référendaire a présenté lundi ses arguments contre la réforme de la loi sur la prévoyance professionnelle voulue par le Parlement qu'ils jugent «insupportable et inutile»

«Les gens en ont marre de mettre de plus en plus d'argent dans le 2e pilier et d'en retirer de moins en moins», lance Rita Schiavi, membre du comité directeur du syndicat Unia. Ce ne sont pas aux assurés de passer à la caisse pour éponger les pertes consécutives à des prises de risque inconsidérées dans les placements, estiment les syndicats.

Si la réforme passe la rampe, nombreux sont ceux qui n'auraient «plus aucune garantie de pouvoir mener une existence digne pendant leur retraite», dénonce le communiqué. Dans de nombreux cas, l'AVS et la prévoyance professionnelle ne suffisent déjà plus à garantir le niveau de vie antérieur, rappellent les référendaires.

Espérance de vie

De plus, la dernière révision de la loi – qui n'a pas encore fini de déployer ses effets – tient déjà compte de l'évolution démographique. Quel que soit le résultat de la votation du 7 mars, le taux de conversion minimal LPP, qui est déjà récemment passé de 7,2 à 7%, sera abaissé à 6,8% en 2014.

Une nouvelle diminution – à 6,4% – signifierait une perte de rente supplémentaire de 400 francs par année pour un capital cumulé de 100 000 francs. Sur son site internet, Unia propose un calculateur en ligne qui estime la perte totale pour l'assuré selon l'espérance de vie. «Même si à l'avenir les rendements devaient être moins élevés que dans le passé, il est absurde d'abaisser par anticipation le taux de conversion», conclut le communiqué.

Long terme

«La prévoyance professionnelle se construit sur un horizon de 60 ans, 40 ans de cotisation et 20 ans de prestation», ajoute Aldo Ferrari, secrétaire général d'Unia Vaud spécialisé dans les assurances sociales. En 25 ans, les caisses de pension qui ont placé leur argent avec une mesure du risque raisonnable – 25% de leurs avoirs sous forme d'actions – ont obtenu une performance annuelle moyenne de 5,9%, alors qu'elles ont dû verser 4% à leurs assurés jusqu'en 2002, taux qui a depuis été réduit à 2%.

Le solde aurait dû servir à effectuer des réserves pour les mauvaises années comme 2000 à 2003 ou 2008. Or il n'en a rien été et aujourd'hui les assureurs privés veulent éponger leur mauvaise gestion par une réduction des rentes, estime M. Ferrari. Pour lui, la solution est simple: il faut interdire les placements dans les «hedge funds», car «nous avons tout à y perdre à long terme».

Profits privatisés

Pour Rita Schiavi, les assureurs privés profitent en premier lieu de la baisse envisagée du taux de conversion. «Plus les rentes versées sont basses, plus leurs profits sont élevés». Et de rappeler que les assureurs privés ne sont pas tenus de conserver la totalité des bénéfices dégagés dans le 2e pilier. Ils peuvent au contraire en reverser 10% à leurs actionnaires.

En outre, plus les rentes sont basses, plus il devient indispensable de contracter un troisième pilier. D'après Mme Schiavi, les assureurs ont l'intention d'augmenter encore leurs profits avec ce genre de produits.

LE TEMPS © 2009 **Le Temps SA**